



N° 143

F.S.U. 93 infos

octobre 2016

Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire
de Seine Saint Denis



AIR FRANCE - GOODYEAR ... STOP A LA CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE !



1936 - 2016 : Que reste-t-il du Front populaire ?



Colloque Education des 6 et 7 décembre 2016

Salle MGEN – Paris
3 square Max Hymans 75 015 PARIS

Pour la réussite de tous les élèves

La FSU entend s'inscrire dans les débats de la période préélectorale et peser en donnant une visibilité à son projet pour l'école ; pour ce faire, elle a décidé de mettre l'éducation au centre des débats. Cette initiative a pour but de s'adresser aux personnels de l'Education, à l'opinion publique et aux responsables politiques.

Ce colloque rendra compte des préoccupations des personnels, de leur métier, et du projet éducatif de la fédération.

Mardi 6 décembre

9h30 : accueil

10 h : présentation et ouverture du colloque par Bernadette Groison

Table ronde : Former les élèves, dans quel but ?

Avec Nico Hirtt et Nathalie Mons

Après midi :

14h - 16h15 : paroles des professionnels, témoignages militants

16h30 - 18h : Table ronde : Formation des enseignants

Avec Martine Jaubert, ESPE de Bordeaux

18 h : moment convivial

Mercredi 7 décembre

- 9h30 : film sur le métier (extraits du film de Clara Bouffartigues, Tempête sous un crâne)

9h30 - 12h : Interventions de Stéphane Bonnéry et J. P. Delahaye sous forme d'un dialogue animé par un modérateur sur le thème « Démocratiser la réussite scolaire, lutter contre le déterminisme social à l'école ». Débat avec la salle.

12h - 12h30 : allocution de clôture par Bernadette Groison

Plan d'accès MGEN 3 square Max Hymans 75 015 PARIS



L'accès piéton au bâtiment MGEN s'effectue par 2 entrées :

- depuis l'entrée principale au 87 boulevard Pasteur
- depuis le 25-27 boulevard de Vaugirard, soit par des escalators, soit par un ascenseur panoramique depuis le trottoir public

Une liaison piétonnière relie la gare Montparnasse au square Max Hymans

É d i t o

Le 15 septembre, nous étions à nouveau dans les rues de Paris pour dénoncer les méfaits de la « loi travail », comme notre camarade de Sud Santé Sociaux qui a perdu un œil en fin de manifestation.

Ce drame humain, probablement causé par un éclat de grenade policière suite à une charge de ces derniers est le symbole malheureux de la gestion gouvernementale de ce conflit social. Sans légitimité populaire ni parlementaire pour faire passer en force une loi pour laquelle il n'avait strictement aucun mandat, le gouvernement aura usé de toutes les méthodes autoritaires et violentes possibles, pour engager un cycle provocation/répression et mieux légitimer, ensuite, l'utilisation d'une violence disproportionnée puis, carrément, des interdictions de manifester ou du moins des autorisations de défiler dans les conditions dissuasives d'une « militant zone ». Le tout sur fond de criminalisation toujours plus forte du mouvement social dont ceux d'Air France et de Goodyear ont été les premières victimes.

Ne nous trompons pas, il n'y a pas de violence résultante d'un problème technique de maintien de l'ordre, il y a des ordres d'origine politique donnés à des fonctionnaires de police. On aurait tort de considérer ce contexte répressif comme marginal dans le déroulement et l'issue de la mobilisation contre la loi travail. L'utilisation à répétition du 49-3 à l'assemblée et de ce 49-3 répressif dans la rue, ont été au cœur de la stratégie du gouvernement pour empêcher que le refus ultra majoritaire dans la population de la loi ne se transforme en mouvement massif capable de tout emporter sur son passage.

Car les élans libéraux ne sont pas pour autant ralentis, depuis 2013, l'UE négocie avec les USA un accord de libre échange le TAFTA et avec le Canada, le CETA qui devront être appliqués dès 2017. La mise en œuvre de tels traités aurait des conséquences considérables : outre l'abaissement des barrières tarifaires en matière agricole qui aggraverait la crise que vivent déjà des centaines de milliers de paysans, c'est la promesse d'un abaissement généralisé des normes qui protègent encore aujourd'hui la qualité de notre alimentation, la santé publique, la sécurité industrielle, le climat, les droits sociaux et l'exercice de la démocratie. Des mécanismes tels que l'arbitrage d'investissement et la coopération réglementaire, conçus pour impliquer directement les entreprises étrangères dans l'écriture de nos lois et réglementations, pourront même être utilisés par des multinationales américaines, dont une grande part possède une entité domiciliée au Canada.

Les accords de libres échanges concernent aussi les services publics. Par exemple dans le CETA, le texte prévoit une « liste négative » des services à ouvrir à la concurrence, c'est-à-dire que les états doivent préciser explicitement les secteurs échappant à l'accord de libre-échange. Tout ce qui ne serait pas précisé serait de fait libéralisé ... En matière de marchés publics, il ne sera plus possible à une collectivité de privilégier par exemple les circuits courts et les producteurs locaux dans le domaine alimentaire, aucune « discrimination » entre les différents producteurs des états impliqués n'étant admise, des appels d'offre systématiques seront obligatoires.

En France, la mobilisation du samedi 15 octobre démontre notre opposition à ces accords transatlantiques. La nécessité d'un vote unanime des états membres de l'UE pourrait permettre à la France de stopper ces accords, si elle vote contre.

Le président de la république dit vouloir arrêter les TAFTA et CETA... peut-on le croire, ou prépare-t-il un nouveau 49-3 ?

Didier Broch
Secrétaire général



1^{er} degré : la ministre n'a pas fini son travail en Seine-Saint-Denis !

Les attentats de cet été ont jeté une ombre d'inquiétude et de tension fortes sur la rentrée. Les discours politiques sur la guerre contre le terrorisme et l'instrumentalisation des peurs légitimes de la population servent à masquer une sorte de guerre contre le mouvement social et les organisations syndicales, et à empêcher surtout les nécessaires débats sur les choix politiques, économiques et sociaux qui sont faits, à quelques mois des prochaines élections présidentielles. Le SNUipp-FSU ne l'accepte pas.

Dès la reprise, le SNUipp-FSU 93 a dit au DASEN que **nous espérons que nos collègues seront étayés et soutenus sur l'ensemble des problématiques des écoles tout au long de l'année**, afin qu'au bout du compte les élèves continuent de se sentir en sécurité à l'école parce qu'accueillis par des adultes les plus sereins possible.

Car quelle rentrée avons-nous vécue en Seine-Saint-Denis ?

Peut-être, enfin, une rentrée « normale », où les remplaçants ne sont pas tous mobilisés dès le 1^{er} jour de classe ! Nous avons apprécié à sa juste valeur cette situation, même si nous restons vigilants : le non remplacement cauchemardesque dans les écoles du département l'an dernier ne doit pas se reproduire... 110 postes de remplaçants de plus y suffiront-ils ? Nous en doutons. Et quoi qu'il en soit, la gestion du remplacement par le « RRF », pôle départemental à la direction académique à Bobigny éloigné des écoles, est lourde et ne tient pas compte des spécificités locales.

Pour autant, comment est la rentrée dans les classes ?

La hausse démographique se poursuit dans notre département, les seuils d'ouverture de classe ne sont pas suffisamment respectés, et les effectifs augmentent dans les classes. Les postes de RASED, qui étaient 190 à avoir été supprimés entre 2007 et 2012, ne sont que 16 à être recréés, ce qui n'est que très peu perceptible dans les 826 écoles du département. Les équipes sont fragilisées par le fait que les stagiaires (1400), les débutants 1^{ère} et 2^{ème} années et les contractuels représentent un quart de la profession en Seine-Saint-Denis.

Comment est la rentrée pour les équipes ?

Le collectif de travail a été profondément mis à mal, d'abord par l'annualisation des 108h du ministre Darcos en 2008 (auparavant, un samedi matin sur trois était « sans élèves » et dévolu au travail d'équipe), puis par la réforme des rythmes scolaires. Il est temps de soutenir les équipes qui doivent retrouver

des dynamiques d'élaboration collective. Pour cela, le SNUipp-FSU a lancé une action nationale pour la suppression des APC. Dès la fin septembre, plus de 35 000 collègues s'y étaient déjà engagés et le compteur continue d'augmenter. Nous demandons aussi que les équipes qui ont un maître supplémentaire ne soient pas entravées par des injonctions de projets à rédiger et de comptes à rendre, mais qu'elles aient véritablement le temps de l'interrogation, du tâtonnement et des essais.

Comment est la rentrée du côté de la formation ?

Après en avoir eu 15 chacun, les formateurs du 93 n'ont « plus » que 8 stagiaires à suivre cette année. Ce serait positif si tou-tes les formateurs étaient des collègues titulaires du CAFI-PEMF... or le 93 innove : pour la 1^{ère} fois, un nombre important de suivis seront effectués par des collègues qui n'ont pas la certification de formateur. Pourtant, cet accompagnement par des formateurs est indispensable à la construction du professionnalisme de nos collègues en formation initiale dans le 1^{er} degré.

Enfin, comment est la rentrée du côté des droits des personnels ?

Les discours officiels insistent sur la bienveillance due aux élèves ; nous avons rappelé au DASEN que cette bienveillance commence par la manière dont l'institution traite les écoles, les équipes, les collègues. Or tout reste à faire : restaurer le droit au temps partiels (la DSDEN les refuse ou impose les quotités aux collègues), ouvrir de vraies possibilités de mobilité (390 collègues ont obtenu la possibilité de sortir du département pour plus de 2000 demandes), soulager les collègues qui ont besoin d'un allègement de service (certains collègues reconnus « travailleurs handicapés » se sont vus refuser l'allègement demandé)....

On le voit : si nos mobilisations nous ont permis que cette rentrée 2016 se passe « normalement », avec 503 postes de plus pour les écoles, la ministre est loin d'avoir fini son travail en Seine-Saint-Denis !

Le SNUipp-FSU 93 a décidé d'interpeler à nouveau la ministre, pour que la dotation 2017 permette enfin, au minimum, le rétablissement du RASED, la baisse des effectifs dans les classes, la poursuite des engagements pour l'éducation prioritaire (maître supplémentaire dans toutes les écoles en EP, TPS en maternelle...) et le respect des droits des enseignants !

Rachel Schneider
Secrétaire départementale du SNUipp-FSU 93

Recruter dans le second degré : une priorité pour le SNES-FSU.

La Seine-Saint-Denis vit une nouvelle rentrée difficile en 2016. La faute à des moyens insuffisants pour faire face à la hausse démographique et à des réformes rejetées massivement par la profession.

Une nouvelle dégradation des conditions d'exercice du métier en 2016.

Les enseignant-e-s de ce département vivent une rentrée difficile, en cette quatrième année de déclin de la refondation de l'école. Malgré de nouvelles créations de postes, les effectifs par classe continuent régulièrement d'augmenter. Nous gagnons encore 1 165 élèves en collège par rapport à la situation à la même date l'an dernier. Il restait 198 postes en mathématiques à combler en cette rentrée, contre 46 dans le Val de Marne. Quant aux moyens de vie scolaire, alors que le nombre d'élèves augmente de 1,6%, le nombre d'ASSED n'a cru que de 0,8%. Les collègues peuvent d'ores et déjà tirer un bilan de cette mandature : la question de la hausse démographique n'a pas été réglée par ce gouvernement.

De plus, plusieurs établissements ont appris, aux alentours du 8 juillet, de nouvelles modifications dans leurs structures. Ces décisions ont été prises après la fermeture de ces collèges, alors que quatre d'entre eux connaissaient des fermetures. Lors de l'audience à la DSDEN du collège Marie Curie des Lilas, le 11 juillet dernier, il a été dit aux collègues que cela venait d'évolutions très rapides des inscriptions des élèves mais que les seuils seraient tenus dans le collège. Certes, les cinquièmes restent en-dessous de 26 élèves mais la prévision de février donnait des 5e à 22,87. Ces décisions tardives ont obligé à des modifications en catastrophe des projets, des répartitions et des emplois du temps demandés par les collègues.

La réforme du collège, une réforme qui baisse les dépenses et rompt l'égalité entre élèves.

Pour faire face à la hausse démographique, le pouvoir s'est lancé dans plusieurs réformes visant à réduire l'offre éducative à destination des élèves.

La réforme du collège en est une excellente illustration. Pour faire face à la grande difficulté scolaire, l'État a décidé de supprimer le redoublement, et de mettre en place des dispositifs de remédiation censés être miraculeux. Ainsi, voit-on apparaître dans certains collèges de l'accompagnement personnalisé à 25, des EPI en théorie interdisciplinaires, animés par un seul enseignant.

Chaque collège fait sa propre cuisine, provoquant une rupture d'égalité entre les élèves. Elle ne permet en aucun cas d'affronter la grande difficulté scolaire. Pour enfoncer le clou, le ministère a fait le choix de mettre en place la réforme et d'introduire de nouveaux programmes à tous les niveaux, faisant

crouler nos collègues sous le travail et empêchant toute réflexion sur les dispositifs mis en place.

Enfin, dès l'année prochaine et la fin de la compensation des pertes d'heures par le ministère, la limitation à 26h d'enseignement par élève par semaine aura pour effet de faire disparaître tous les postes ouverts durant ces dernières années dans les collèges du département : ce sont 130 postes qui seront de fait supprimés dans le budget 2017, soit l'ensemble des créations dans les collèges depuis 2012 ! Le gouvernement n'a même pas le courage de l'assumer, puisqu'il laisse à la majorité suivante le soin de mener les suppressions de postes permises par la réforme du collège.

Quand à la volonté du gouvernement de supprimer des enseignements sous le prétexte de l'égalité ? Quand on étudie dans nos établissements la situation du latin et du grec, on constate qu'une grande majorité des élèves suivra l'EPI sur les civilisations anciennes. Or, ces mêmes élèves avaient déjà droit dans le passé à une initiation au latin dans leurs cours de français, en 5e. Pour ce qui est de l'option de complément, on constate que le nombre d'élèves inscrits reste sensiblement le même.

De même, la réforme de l'évaluation des élèves voit revenir par la fenêtre le livret de compétences que les collègues avaient massivement rejeté sous la mandature précédente : 87% des collèges du 93 ne complétaient pas le LPC. Les collègues s'opposent de nouveau à une évaluation contre-productive, consommatrice de temps et dont les objectifs idéologiques sont clairs. Le nouveau brevet mis en place cette année est sur la même logique.

Des lycées surchargés, sans dispositif efficace de remédiation.

En lycée, la suppression du redoublement en seconde a permis à des élèves en grande difficulté de passer en première, sans que rien ne soit prévu pour y faire face. Les classes sont en plus très chargées, les lycées du département étant pleins et le Conseil régional n'ayant pas pour l'instant de plan d'investissement pour construire de nouveaux établissements. Le gouvernement a donc pu faire l'économie du redoublement sans remédier à la difficulté, tout cela pour éviter une hausse trop forte de la dépense publique.

Pour répondre à la crise, l'État parle sécurité et réprime les résistances des collègues.

Pour répondre à tout cela, les collègues n'ont eu de la part de la hiérarchie que des réponses sur la question du terrorisme et de la sécurité. Dès le 20 août, la ministre s'est exprimée sur ce point, surfant sur la vague réactionnaire de l'été.

.../...

Il a semblé à nos collègues que la seule chose qui intéressait le pouvoir était de nous faire faire des exercices de confinement. Nos collègues ne nient absolument pas l'existence de problème de sécurité, dans le contexte actuel. Cependant, ils ont bien d'autres questions sur leurs conditions de travail, leurs statuts, leurs évaluations qu'ils auraient bien aimées entendre évoquées par la ministre.

Cette ambiance générale se retrouve dans la réponse de l'État aux résistances des collègues. A nouveau, dans plusieurs établissements REP+, les collègues ont été menacés de se voir retirer des jours de salaire s'ils ne participaient pas aux concertations de manière systématique. Ce recours au bâton plutôt qu'à la carotte illustre la volonté de l'État de ne pas faire penser qu'on a accordé un nouveau droit qui répond à un réel besoin de l'éducation prioritaire. Il y a pourtant bien d'autres choses à faire, dans un collège REP+, que d'avoir une guéguerre stérile sur les concertations, qui restent souvent menées par le chef d'établissement, sans que les collègues puissent les utiliser librement.

De même, nous avons vu fleurir, dans certains collèges, des convocations et ordres de missions pour imposer des réunions aux collègues. Quelques chefs d'établissement ont même menacé de retirer des journées de salaire aux collègues absents !

L'État et le département se désengagent des CIO !

Nous avons appris en juin que le département cesserait de financer les huit CIO dont il payait les murs. L'État, qui en finançait 10, s'est engagé à en prendre un onzième. Au total, sept CIO devront fermer et les personnels seront redéployés, réduisant l'offre de service public sur le département.

Le Conseil départemental choisit donc de mettre un terme à son engagement de 1998, alors qu'il ne lui coûtait que 200 000 € par an. De son côté, l'État fait le choix de réduire le réseau, même si le nombre de personnels devrait être maintenu. Nous savons tous pourtant que la localisation d'un service public, sur notre département, est fondamentale. Sa réduction touchera les plus faibles et les plus défavorisés.

Le SNES-FSU se battra pour que le réseau se maintienne. Il espère encore faire changer d'avis le département, et exigera de toute façon que l'État assume ses responsabilités.

Plus que jamais, un plan de développement pour la Seine-Saint-Denis est nécessaire.

Cette situation doit être traitée par l'État. Notre département fait face à une hausse démographique régulière et importante, à des problèmes de ressources humaines récurrents, au développement des inégalités que les réformes en cours creusent davantage.

Le SNES-FSU a des réponses, issu des propositions des enseignant-e-s du département : pré-recrutement massif, baisse du nombre d'élèves par classe, abrogation de la réforme du collège, remise à plat de la réforme du lycée, prime au logement pour les collègues travaillant dans le département, revalorisation salariale...

Le SNES-FSU aura l'occasion, dans le contexte des campagnes électorales qui s'annonce, de porter ces propositions.

Mathieu Logothetis



Samuel Rozenholc

Jeux Olympiques du Sport Scolaire versus suppression de l'EPS au DNB et programmes vidés de contenu sportif !

Drôle de contradiction lors de l'Année de l'Olympisme de l'Ecole à l'université, non ?

Le SNEP-FSU 93, depuis Juin 2015, se préoccupe de cette candidature qui est loin de séduire tout le monde... Sans vouloir nous faire le porte parole du dossier auprès des politiques, nous souhaitons proposer les éléments de débat aux profs d'EPS et investir les lieux de discussion où sont présents tous les représentants concernés. La réforme du collège, des programmes et du brevet des collèges venant percuter cette volonté de s'afficher comme une « nation de sportifs ».

Nous avons lancé en novembre un Appel du mouvement sportif avec le CDOS 93 et la FSGT 93 sur jop2024unechancepourle93.fr ! L'objectif était d'interpeler les politiques sur l'enjeu et les contradictions que représentent notre département autour de cet événement planétaire !

Depuis, le département s'est engagé dans une campagne médiatique à laquelle nous avons apporté notre grain de sel (voire notre grain de sable) :

Comment imaginer recevoir le plus grand événement sportif du monde alors que le 93 est le département le moins bien doté en équipements sportifs, qu'un élève sur deux entrant en 6ème ne sait pas nager et que la population est 2 fois moins sportive que le pays, alors que 44% a moins de 30 ans ?

Les JOP de Rio de cet été ont montré de très belles performances et révèlent une fois de plus la beauté de la culture sportive au plan esthétique ou des valeurs de rencontre. Mais ce sont aussi des scandales financiers, de dopage ou les craintes d'absence d'impact réel sur la population qui interrogent sur la place du sport de haute performance dans notre société.

Le SNEP-FSU 93, porte parole du mouvement sportif du 93, suite à la concertation organisée dans le cadre de la candidature :

Fort de notre place dans les débats auprès des différents partenaires, nous sommes intervenus à la « soirée des champions du 93 », le vendredi 30 septembre dernier, afin de porter la proposition ayant reçu le plus grand nombre de soutiens

populaires : des Jeux Olympiques du Sport Scolaire ! Proposition porteuse des valeurs positives que les enseignants d'EPS mettent en avant tous les jours lors de leçons d'EPS et des rencontres UNSS...

A cette occasion, nous avons pu rappeler aux plus de 300 participants (sportifs, personnalités politiques, universitaires, présidents de clubs et de comités sportifs...) que l'orientation du Ministère de l'Education Nationale de supprimer l'épreuve pratique d'EPS du Brevet des collèges et de publier des nouveaux programmes EPS vidés d'exigences de contenus dans les APSA va à l'encontre de cet objectif d'une nation sportive - et donc de démocratisation de la pratique sportive - de surcroît dans notre département, largement sinistré !

Inutile de vous dire que la réaction des participants lors de la soirée des champions a été un large soutien à notre intervention et qu'il s'agit maintenant de nous faire entendre dans nos établissements et lors des prochains rendez-vous. Pour une candidature qui porte réellement un projet POUR la population de Seine Saint-Denis ! Nous accueillons positivement la récente annonce de participation de l'Etat à hauteur d'1 Milliard d'euros mais seront vigilant sur la destination de ces précieux deniers nationaux.

Nous appelons les profs d'EPS à s'emparer de ce débat ! Si les JO peuvent être un levier de transformations sociales, il est aussi possible qu'ils soient aussi facteur d'amplification des inégalités déjà à l'œuvre !

Le SNEP-FSU a créé une commission nationale et ce sujet sera présent lors de notre Congrès Départemental de décembre. Nous invitons donc tous les profs d'EPS intéressés par le sujet à venir débattre lors de ce congrès. Y seront invités des membres de syndicats de la FSU concernés par cette question sportive dans le 93 !

Nous invitons tous les enseignants d'EPS à s'investir dans la campagne de rétablissement de l'épreuve au DNB ainsi que dans le débat sur les programmes.

Hugo Pontais

Le SNEP-FSU :

- POUR une épreuve à 100 points au Brevet des collèges
- POUR des programmes alternatifs basés sur les acquisitions dans les APSA enseignées

Les profs d'EPS doivent être la voix de leurs élèves !

- POUR peser dans le débat sur les JOP
- POUR une réelle prise en compte des inégalités en termes d'équipements sportifs

ENVOIE-NOUS ton TEMOIGNAGE !

Photos, Vidéos, Texte...

Tous les retours de terrains pour alerter le département et le ministère !

Vers un réel état des lieux, POUR que ça bouge dans le 93 !

Ecris-nous à s2-93@snepfsu.net ou sur le facebook : « Snep-fsu Créteil »

Pré-recrutements : clarifions nos revendications !

Au congrès fédéral du Mans, en février 2016, la FSU a dénoncé « une crise du recrutement inquiétante pour l'avenir du métier ».

« Même avec un taux de chômage record en France, le métier n'attire plus. Augmenter le nombre de postes aux concours ne peut suffire pour résoudre cette crise datant des années 2000, d'autant que le ministère a réduit, voire supprimé, les aides et bourses des étudiant-es se destinant au métier d'enseignant-e et amputé de 14 % la rémunération des stagiaires depuis 2014 avec le retour à la rémunération à l'échelon 1 que la FSU dénonce. Il faut simultanément une revalorisation du métier, une amélioration des conditions de travail et de formation initiale et continue, des conditions d'entrée dans le métier. **Il est nécessaire de créer des pré-recrutements dès la Licence pour attirer des étudiant-es de tous milieux, de décharger les non-titulaires pour les préparations aux concours, de les former et d'accompagner les personnes en reconversion.** »

Pour les étudiant-es qui se destinent tôt au métier d'enseignant-e, « **la mise en œuvre de pré-recrutements massifs, dès la L1 et à tous les niveaux des cursus universitaires, doit permettre de répondre à la crise du recrutement, assurer une formation de qualité et démocratiser l'accès à nos professions.** Pour la FSU, ces pré-recrutements doivent être contingentés pour répondre à tous les besoins, dans toutes les disciplines et toutes les académies. Les pré-recrutés doivent avoir un statut d'élève-professeur-e, ouvrant droit à la retraite et garantissant des conditions de formations de nature à favoriser la réussite aux concours et au master. Ils/elles doivent pouvoir se consacrer entièrement à leurs études. La FSU s'oppose à tout dispositif qui considérerait les pré-recrutés-es comme des moyens d'enseignement ou un vivier de précaires, tel le dispositif M1 en alternance mis en place à Créteil et en Guyane. Elle s'oppose aussi à sa généralisation. Elle demande que les contrats de droit public, octroyés hors plafond d'emplois, soient transformés en véritables pré-recrutements, sous statut d'élève-fonctionnaire. Les pré-recrutements doivent garantir l'égalité de traitement et la transparence. Ils ont pour contrepartie une période d'engagement au service de l'Etat. La FSU se donne un mandat d'étude sur les modalités possibles de pré-recrutement. »

Pour porter de manière audible notre revendication du pré-recrutement, il nous reste donc à trancher la question de ses modalités.

La préoccupation partagée par tou-tes, à la FSU, au-delà de la recherche de solutions à la crise du recrutement, est l'accès au métier par des jeunes de toutes les classes sociales. Nous voulons démocratiser le métier d'enseignant, et il nous faut pour cela trouver la meilleure formule pour que des jeunes issus des classes populaires soient mis dans des conditions qui leur permettent de réussir leurs études jusqu'au concours placé quatre années après le baccalauréat. **La revendication de la FSU d'un pré-recrutement dès la L1 puis à tous les niveaux des cursus universitaires répond à cette préoccupation, car l'expérience a largement montré que ce sont les jeunes des classes populaires qui s'orientent dans des filières « fléchées », les jeunes des classes favorisées s'inscrivant, eux, dans les formations**

les plus « ouvertes » possibles le plus tard possible. Ainsi, des critères sociaux ne sont pas nécessaires, un pré-recrutement très tôt bénéficie, de fait, en priorité aux jeunes des classes populaires. A noter que le métier d'enseignant a toujours été un des plus populaires de l'université. L'augmentation du nombre de postes aux concours ces dernières années a même attiré de nouveaux étudiants et beaucoup de personnes en reconversion, qui voient leur chance de réussite augmenter...

Par contre, comme nous revendiquons que les pré-recrutés aient un statut d'élève-professeur-e ouvrant droit à la retraite, l'accès par concours nous semble la seule qui reste équitable et transparente. En effet, nous pouvons vérifier en ce moment, dans de nombreuses déclarations de campagne électorale, que la fonction publique et ses principes sont menacés. A côté de l'indépendance et de la responsabilité des agents, l'un des principes essentiels de la fonction publique est l'égalité, égalité de traitement des usagers sur tout le territoire, mais aussi égalité d'accès à ses emplois. La FSU doit, à mon sens, revendiquer clairement le concours comme accès à la fonction publique, sous peine de prêter le flanc à ses fossoyeurs. Un concours n'est pas forcément synonyme de difficulté d'accès, surtout en cas de crise de recrutement, il permet une vérification de niveau de connaissances en rapport avec le nombre de postes offerts. La quantité de postes offerts restant donc une bataille essentielle.

Avec des pré-recrutements par concours, la FSU répond à toutes les nécessités sur ce sujet : elle défendrait les principes fondamentaux de la fonction publique tels que l'égalité d'accès, et elle assurerait une démocratisation du métier d'enseignants puisque nous avons l'assurance d'un recrutement essentiellement populaire avec un pré-recrutement dès la L1.

Je souhaite que la FSU tranche rapidement cette question, afin qu'une grande campagne contre la crise du recrutement, pour un véritable gisement d'emplois, pour la défense de la fonction publique et de ses principes, puisse se développer dans le contexte pré-électoral que nous avons entamé.

Rachel Schneider



Recruter dans le second degré : une priorité pour le SNES-FSU.

Malgré les créations de postes de l'État depuis 2012, la problématique du recrutement des personnels du second degré reste une question centrale, à laquelle le gouvernement n'a pas répondu. Le SNES-FSU Créteil porte des propositions ambitieuses.

Recruter rapidement, une nécessité !

Chaque année depuis 2007, les collèges du département connaissent une hausse du nombre d'élèves variant entre 1 000 et 2 000 par an. Cette élévation démographique atteint maintenant les lycées qui débordent ! Or, l'État a commencé, pour y répondre, par supprimer massivement des postes, puis a opéré des créations timides. Ces dernières ont été insuffisantes pour faire face. De plus, la faible attractivité du métier n'a pas permis de recruter un nombre suffisant de jeunes. Ces postes vides se sont retrouvés en Seine-Saint-Denis.

Le SNES-FSU 93 a calculé qu'il faudrait au moins 700 postes supplémentaires dans les collèges pour revenir à la situation de 2007, et bien plus pour réaliser nos mandats (20 élèves par classe en éducation prioritaire). De nombreux leviers sont à actionner pour y parvenir, en particulier un nombre de postes ouverts élevés et une véritable revalorisation de nos métiers.

Recruter dans tous les milieux, c'est possible !

L'élévation du niveau de recrutement du CAPES et de l'agrégation pose tout de même la question du vivier disponible. Chaque année, environ 50 000 étudiants sortent de l'université avec un master 2, alors qu'il faudrait ouvrir des milliers de postes. La concurrence est rude pour attirer ces étudiants vers les métiers de l'enseignement.

Lors de son dernier congrès, le SNES-FSU Créteil s'est in-

terrogé sur les moyens d'attirer des étudiants, y compris en s'intéressant à tous les milieux sociaux. Pour nous, cela doit passer par un système de pré-recrutement très important, couvrant 80% des postes ouverts au concours.

Cela signifierait l'existence d'un concours, écrit et oral, à tous les niveaux du cursus universitaire, de la L1 au M1. Les pré-recrutés toucheraient un salaire et cotiseraient pour leur retraite. Ils disposeraient d'un concours final plus léger que celui des candidat-e-s concourant à la fin de leur master 2. Ils devraient en échange un nombre d'années à l'État, équivalent aux pré-salaires perçus. Ce système aurait l'avantage de permettre à tou-te-s les étudiant-e-s, y compris ceux issus des milieux populaires, de mener leur cursus universitaire avec une rémunération leur permettant d'étudier sans être obligés de prendre de multiples jobs.

Recruter, oui, mais pas n'importe comment !

Ce recrutement est d'autant plus important pour les jeunes du 93, qui sont souvent issus de milieux populaires et qui se présentent peu aux concours de recrutement de l'Éducation nationale.

Cependant, nous restons opposés à des mesures territoriales visant à créer des conditions spécifiques de recrutement par territoire. Le Conseil départemental du 93 propose régulièrement que soient recrutés des jeunes du 93, avec un concours spécifique, qui s'engageraient à rester en Seine-Saint-Denis.

Pour nous, il est important de maintenir un recrutement national et d'offrir aux jeunes de notre département des enseignants formés et de haut-niveau. Un recrutement territorialisé, avec un vivier restreint, ne permettra pas d'obtenir un tel résultat !

Mathieu Logothetis

M1 en alternance, EAP : Pas de véritables pré-recrutements !

La ministre de l'Éducation nationale a annoncé le 24 mai, lors la journée des ESPE, le développement de l'alternance dès le M1 avec un concours de recrutement spécifique. Expérimenté en 2015/2016 à Créteil et en Guyane, ce dispositif propose à des étudiants de M1 MEEF de travailler à tiers temps, en étant payés au SMIC. Ce qui n'est pas dit, c'est que la formation de ces étudiants M1 en alternance est réduite par rapport aux M1 « classiques ». Amputant les horaires universitaires, déjà insuffisants pour appréhender toute la complexité du métier, ce dispositif déporte la formation vers une adaptation précipitée aux gestes professionnels.

L'Étudiant Avenir Professeur 2 est un contrat d'apprentissage, proposé par l'Éducation nationale aux étudiants inscrits en L2 ou L3, dans le cadre de la politique gouvernementale d'introduction de l'apprentissage dans les services de l'État.

À la place d'EAP 1, le gouvernement a créé EAP 2, autre dispositif précaire, cette fois sur contrat d'apprentissage incompatible avec la bourse sociale. EAP 2 couvre les années de L2 et L3 : pour le ministère, après la licence, les sortants d'EAP 2 pourront poursuivre soit en master ordinaire, soit en master dit « en alternance » (M1 MEEF + contrat d'enseignant contractuel à temps partiel), voie qui existe pour certaines disciplines et académies (Guyane : lettres maths anglais et concours CPE; Versailles : maths et anglais).

En utilisant le salariat étudiant, le ministère fait ainsi le choix de faire reposer essentiellement sur les épaules des étudiants les conséquences de la crise de recrutement, à savoir la pénurie d'enseignants sur le terrain et la crise de remplacement qu'elle induit. Il précarise l'entrée dans le métier et remet en cause le fait que les enseignants sont concepteurs de leur métier.

La FSU ne peut approuver un tel dispositif inadapté à l'objectif de démocratisation tout comme à celui d'enrayer la crise du recrutement. En effet, l'augmentation des postes aux concours depuis 2012 ne suffit pas à rendre attractif le métier d'enseignant.

Pour la FSU et ses syndicats de l'enseignement, il y a urgence à mettre en place des pré-recrutements, ce qui signifie rémunérer des étudiants pour suivre et réussir les études sans avoir à travailler par ailleurs. En contrepartie, ces étudiants sous statut d'élèves-professeurs s'engagent dans les parcours universitaires et les préparations aux concours de l'enseignement et de l'éducation, puis dans une période d'engagement au service de l'État.

1936 – 2016 : Que reste-t

C'est en pleine mobilisation contre la loi travail que nous fêtons les 80 ans du front populaire. Si dans la période actuelle, il apparaît difficile de mener à bien la bataille pour de nouveaux droits, il convient également d'un coup d'œil dans le rétroviseur de faire le bilan de la préservation des acquis sociaux de 1936.

Historiquement, c'est avec le Front populaire que les salariés obtiennent un changement important de leur condition sociale et de nombreuses avancées dans le cadre de leur activité professionnelle. Si un des éléments les plus marquant à l'époque, fut l'augmentation des salaires, c'est dans la conception des relations sociales que les avancées sont les plus importantes. L'instauration des conventions collectives, le recours à l'autorisation de l'inspecteur du travail en cas de licenciement et la généralisation des délégués du personnel limitent le pouvoir du patronat et créent des éléments de contrôle et de régulation dans la vie de l'entreprise. C'est la fin de l'asservissement du salariat, la reconnaissance des droits des salariés. Cette reconnaissance ne peut s'arrêter à la prise en compte de leur statut de travailleur, et dans le même temps ils obtiennent du temps pour vivre : la durée légale hebdomadaire du travail passe à 40 heures au lieu de 48 heures, qui seront remises en cause dès 1938, et 15 jours de congés payés.

Le capital est contraint de payer des salariés au repos sur un temps qui par définition ne rapporte pas de dividendes. **Mais ces droits acquis ont été gagnés grâce à d'importantes mobilisations, de grèves et d'occupations d'usines, comme cela a toujours été le cas dans l'histoire du mouvement social.** Les avancées sociales majeures se sont faites sous la pression du mouvement social et non pas dans le cadre d'une négociation raisonnable entre « acteurs sociaux ». De la même façon, il a fallu la Libération, et un patronat discrédité par la collaboration, pour mettre en place la Sécurité sociale et un programme ambitieux de nationalisations ; Il a fallu Mai 68, et les mobilisations qui ont suivi, pour que l'État social prenne réellement consistance. Rappelons, par exemple, qu'auparavant les syndicats ne pouvaient pas être présents dans l'entreprise et que, dans les années 1960, plus de la moitié des retraités ne touchaient que le minimum vieillesse. Car en face de nous, il y a une constante, de la CGPF (Confédération générale de la production française) au MEDEF d'aujourd'hui, nous avons à faire à un patronat offensif qui ne cède que contraint et forcé.

Pour ce qui est du contexte à l'aube de 1936, la situation politique et sociale n'apparaissait pas très favorable aux salariés. La crise mondiale avait frappé durement la France, et le pays avait subi avec les gouvernements de droite une sévère politique déflationniste. En 1936, le taux de chômage est supérieur à 10 %. À la crise sociale se combine une profonde crise démocratique avec la succession des « affaires », et l'extrême droite menace malgré de puissantes mobilisations contre

le fascisme comme le 12 février 1934. Tous ces éléments auraient dû pousser à la résignation ou, au mieux, à des luttes défensives. Et pourtant une grève générale éclate, massive et déterminée. Certes, l'arrivée d'un gouvernement de gauche a pu servir de détonateur et d'encouragement. Mais, par la suite, l'arrivée au gouvernement de coalitions de gauche n'a jamais provoqué le moindre mouvement social comparable.

Rien de tel donc en 1936. Au-delà d'une analyse concrète de la situation de la classe ouvrière, de sa structuration et des rapports de force à cette époque, un élément semble devoir être pris en compte. Une grève générale n'est pas l'addition de grèves locales. Elle s'appuie certes sur un arrière revendicatif que l'on retrouve d'ailleurs aussi bien en 1936 qu'en 1968 ; on y trouve aussi dans les deux cas une volonté de revanche sur un pouvoir arrogant. **Mais cette situation est combinée avec la conscience qu'un autre projet de société est possible, ravivant la flamme d'un monde plus juste et l'espoir d'un avenir qui ne soit pas la reproduction sans fin du présent.**



1936
**NOUVELLES IMAGES,
NOUVEAUX REGARDS**
SUR LE FRONT POPULAIRE

Du 9 avril au 31 décembre 2016
Au musée de l'Histoire vivante,
31, Bd Théophile-Sueur, 93100 Montreuil
Renseignements : 01 48 54 32 44 / museehistoirevivante.fr

Graphisme : J.H. Fournier

e-t-il du Front populaire ?

Avec l'émanation des politiques sociales-libérales, les remises en cause de l'État social se multiplient depuis des décennies, la dernière en date étant le projet de loi travail.

Mais force est de constater que l'édifice tient toujours. Certes, des reculs sociaux importants se sont produits mais, attaquées de toutes parts, les institutions de l'État social se sont révélées plus difficiles à démanteler que le Medef et les gouvernements ne l'espéraient. Ainsi, la retraite par capitalisation n'a pas emporté le régime par répartition, et ce malgré une succession de mesures régressives qui amoindrissent sérieusement les droits des retraités; l'assurance maladie et l'hôpital public sont encore debout malgré la volonté des différents gouvernements d'en restreindre les moyens, de les rentabiliser et d'en privatiser des morceaux ; et le CDI tient toujours bon (près de 90 % des salariés du privé sont en CDI).

Néanmoins, les acquis restent à défendre pour ne pas revenir à la situation d'avant 1936 sous la pression d'une Europe des 28 qui par ses choix libéraux fragilise la situation des salariés. Pour autant, le pouvoir politique de 1936 portait un projet social-démocrate qui visait clairement à limiter l'emprise du capital sur le monde du travail et sur la société. D'où, par exemple, la promotion des services publics ou de la protection sociale, et plus globalement la mise en place de l'État social. La social-démocratie a été donc historiquement antilibérale. C'est ce rapport conflictuel au capital qui a permis que le Front populaire voie le jour.

Pour autant, les années 1936 et 2016 sont-elles comparables ?

Pouvons-nous aisément comparer le Jeudi noir de 1929 à la crise des subprimes en 2007, la montée des nationalismes des années 30 à la poussée de l'extrême droite actuelle, la politique de déflation sous Laval à celle d'austérité/rigueur sous Valls, sans compter l'irruption de crises migratoires ?

Il serait incongru de considérer que l'histoire se répète, même s'il est possible de repérer des mécanismes similaires dans les deux périodes. S'il s'agit d'analyser une crise économique, il est évident que les conséquences que sont le chômage de masse, la paupérisation et la fragilisation du salariat apparaîtront comme des éléments semblables. Mais par contre, il est plus complexe de comparer les structures économiques des deux périodes, la mondialisation de l'économie ayant bouleversé les repères de l'époque. Le monde ouvrier des années 30 a affronté un capitalisme industriel incarné par une personne physique qu'était le patron. A contrario, le capitalisme financier d'aujourd'hui a déshumanisé le patronat, au profit d'un ensemble abstrait d'actionnaire insaisissables, absents du lieu de travail et sans échange avec les salariés.

Ensuite, la France des années 30 se caractérise par l'un des développements industriels les plus importants de notre histoire et ce sont justement les ouvriers de la métallurgie et de l'automobile qui ont été les plus mobilisés, alors que la désindustrialisation de notre pays et l'augmentation de l'activité ter-

tiaire a profondément changé le rapport au travail.

Quant au chômage, rappelons qu'à l'époque il n'était pas pris en charge par l'État. Le secours aux chômeurs s'organisait au niveau local, par les municipalités principalement, avec toutes les difficultés que l'on peut imaginer et les disparités de traitement qui les accompagnaient.

Autre différence remarquable, un changement idéologique important qui contrairement aux volontés de construction collective, politiques et syndicales de la première partie du vingtième siècle, nous a conduits au fil du temps vers une individualisation qui rend difficile la mise en place d'un rapport de force.

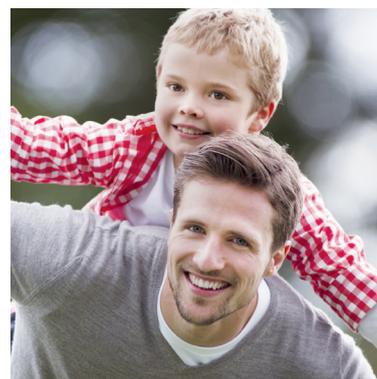
Pourtant, les mobilisations et le soutien de la population au mouvement contre la loi travail, démontrent notre capacité à communiquer et être entendu autant que défenseurs de l'intérêt collectif des travailleurs. Pour autant, la portée de l'expression syndicale n'est pas comparable à celle qui avec le concours du monde associatif et politique avait amené à la victoire du front populaire. L'unité syndicale, qui avait précédé de quelques mois les élections législatives de 1936, avait à la fois permis de renforcer l'élan unitaire de la gauche et de régénérer l'action revendicative des salariés, et allait entraîner une véritable ruée syndicale, avec plus de quatre millions d'adhérents. Les années 1930 se singularisaient par la constitution d'organisations et de cultures de masse en totale contradiction avec notre ère de l'individualisme roi. Dans le même temps, nous assistons à la fois à une perte de références idéologiques et une volonté évidente des politiques de brouiller les repères existants (Sarkozy évoquant Léon Blum, Valls se référant à Clemenceau, en passant par Marine Le Pen se réappropriant Jaurès).

Le fait qu'une loi comme la loi El Khomri soit portée aujourd'hui par un gouvernement socialiste montre bien l'écart, pour ne pas dire le fossé, existant entre la gauche réformatrice actuelle, qui, sous couvert de modernité, tend à instaurer une inversion des normes en termes de droit du travail, et celle de Léon Blum, qui, a contrario, rendit obligatoire en 1936 les conventions collectives, imposa le respect de la liberté syndicale et instaura les modalités d'un dialogue social, certes difficile (délégués ouvriers, conciliation, arbitrage), mais dont on recherche encore les voies pour y parvenir. **Il n'en reste pas moins que, quatre-vingts ans plus tard, les valeurs portées par le Front populaire, avec la triade «Le pain, la paix, la liberté», n'ont pas totalement disparu et résonnent encore dans une partie du peuple de gauche comme un espoir de «lendemain qui chantent».**

Rappelons-nous que depuis plus d'un siècle, le progrès social ne nous parvient pas, il nous appartient de le construire !

Didier Broch

**JEUNES
ENSEIGNANTS**



Crédits photos : Gettyimages - Thinkstock.

**POUR VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
ET VOTRE PRÉVOYANCE, CUMULEZ
LES AVANTAGES.**

- 20 %

POUR LES MOINS DE 30 ANS

0€

À AVANCER

**3 MOIS
OFFERTS⁽¹⁾**

Crédit Mutuel
Enseignant

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT ÎLE-DE-FRANCE
ANTONY – BOBIGNY – CERGY – CRÉTEIL – EVRY-COURCOURONNES
MELUN – PARIS QUARTIER LATIN PARIS HAUSSMANN
PARIS LA DÉFENSE – SERRIS – VERSAILLES

0 820 099 989 Service 0,12 € / min + prix appel

(1) Offre valable pour toute nouvelle souscription d'un contrat Assurance Santé ou d'un contrat Plan Prévoyance CME ou des deux contrats, jusqu'au 31 décembre 2015 et réservée aux stagiaires de l'Education nationale.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 34, rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés B 588 505 354, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, intermédiaire en opérations d'assurances sous le N° Orias 07 003 758 consultable sous www.orias.fr proposant des contrats d'assurance de ACM IARD S.A. et de ACM VIE S.A., entreprises régies par le code des assurances.